



Bibliographie
Centre de ressources
Réalisée par Chris Hausséguy et Nathalie Lewi-Dumont
Mise à jour le **26 mars 2009**

Aménagement des examens pour élèves handicapés, dans l'enseignement secondaire

Par souci pratique, plusieurs classements des textes officiels ont été réalisés : chacun se reportera à celui qui lui convient.

I - CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE.....	2
II-CLASSEMENT PAR DISCIPLINES	
.....	4
II-1 Toutes disciplines	
.....	4
II- 2 Education physique et sportive	
.....	5
II- 3 Histoire et géographie	
.....	5
II -4 Langues vivantes	
.....	6
II-5 Langue des signes	
.....	6
II-6 Sciences physiques et chimie	
.....	6
II-7 Sciences de la vie et de la terre	
.....	6
II-8 Musique	
.....	6

III - CLASSEMENT PAR DÉFICIENCE	7
.....
III-1 Toutes déficiences	7
.....
III-2 Déficience auditive	8
.....
III- 3 Déficience visuelle	8
.....
III-4 Déficience motrice	9
.....
III-5 Troubles du langage	9
.....
IV- CLASSEMENT PAR DIPLÔME	9
.....
IV-1 Brevet des collèges	9
.....
IV-2 Baccalauréats	10
.....
- Baccalauréats général et technologique	10
.....
- Baccalauréat professionnel, CAP, BEP, BMA	11
.....

I - Classement chronologique

Note de service n° 2009-051 du 1er avril 2009 relatif au calendrier des examens en France et à l'étranger – session 2009

Cette note rappelle aux chefs de centre d'examen qu'ils doivent laisser aux candidats une période de repos suffisante entre deux épreuves du diplôme national du brevet, des baccalauréats général, technologique et professionnel : au moins une heure.

Décret n°2009-380 du 3 avril 2009 relatif au baccalauréat général et au baccalauréat technologique. Ce décret modifie l'arrêté du 17 mars 1994 modifiant l'arrêté du 15 septembre 1993 relatif aux épreuves du baccalauréat technologique et précisant les modalités du passage des épreuves du second groupe pour les candidats en situation de handicap autorisés à étaler le passage des épreuves de l'examen

Arrêté du 3 avril 2009 Baccalauréat général - aménagement des épreuves
Modification de l'arrêté du 17 mars 1994 modifiant l'arrêté du 15 septembre 1993 relatif aux épreuves du baccalauréat général et précisant les modalités du passage des épreuves du second groupe pour les candidats en situation de handicap autorisés à étaler le passage des épreuves de l'examen

Arrêté du 3 avril 2009 Baccalauréat technologique - aménagement des épreuves
Modification de l'arrêté du 17 mars 1994 modifiant l'arrêté du 15 septembre 1993 relatif aux épreuves du baccalauréat technologique et précisant les modalités du passage des épreuves du second groupe pour les candidats en situation de handicap autorisés à étaler le passage des épreuves de l'examen

Note de service n° 2009-039 du 17 mars 2009 relative aux épreuves de sciences de la vie et de la

terre de la série S : évaluation des capacités expérimentales - session 2009

Note de service n° 2008-138 du 15 octobre 2008 relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive à compter de la session 2009 des examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et du brevet d'études professionnelles (BEP)

Note de service n° 2008-130 du 2 octobre 2008 relative à l'épreuve de physique-chimie : évaluation des capacités expérimentales, baccalauréat série S - session 2008 en Nouvelle-Calédonie

Note de service n°2008-063 du 13 mai 2008 relative au baccalauréat technologique, série ST2S : définition de l'épreuve d'histoire-géographie [Déficience motrice ou visuelle]

Note de service n° 2008-052 du 21 avril 2008 : épreuve de physique-chimie : évaluation des capacités expérimentales, baccalauréat, série S - session 2008

Arrêté du 21 janvier 2008 relatif à la dispense de certaines épreuves de langue vivante du baccalauréat général ou technologique pour les candidats qui présentent une déficience du langage et de la parole ou handicapés auditifs.

Note de service 2008-003 du 9 janvier 2008 relative aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet pour la session 2008.

Note de service n°2007-191 du 13 décembre 2007 relative aux baccalauréats général et technologique : définition de l'épreuve facultative de langue des signes française (LSF)

Note de service n°2007-137 du 2 août 2007 relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive à compter de la session 2008 des examens des baccalauréats général, technologique et professionnel

Note de service 2007-108 du 18 juin 2007 relative aux modalités d'application des dispositions relatives au bénéfice de la conservation des notes obtenues à l'examen du baccalauréat général ou technologique à compter de la session 2007 de l'examen.

À leur demande, peuvent prétendre au bénéfice de la conservation des notes obtenues lors d'une session précédente du même examen et dans la même série, les candidats appartenant à l'une des catégories suivantes :

- les candidats scolaires et non scolaires des séries ES, L, S, SMS, STG, STI, STL, TMD, hôtellerie, présentant un handicap défini dans ce texte
- les candidats non scolarisés (candidats individuels, salariés, demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle continue), candidats scolarisés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau et candidats MOREA (modules de représentation de l'examen par alternance) des séries ES, L, S, SMS, STG, STI, STL, hôtellerie. et TMD. Modalités d'application de ces dispositions.

Note de service 2007-192 du 13 décembre 2007 relative au baccalauréat technologique, série STG : aménagement de l'épreuve d'histoire géographie pour certains candidats présentant un handicap. [Déficience visuelle ou motrice]

Circulaire n°2006-215 du 26 décembre 2006 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

Les candidats handicapés qui se présentant aux examens (ou concours) de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur bénéficient des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Précisions sur les aménagements possibles.

Note de service n°2005-179 du 4 novembre 2005 relative à l'évaluation de l'EPS aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du CAP et du BEP

Note de service n°2004-028 du 16 février 2004 relative à l'épreuve de sciences de la vie et de la terre au baccalauréat général, série scientifique à compter de la session 2005

Note de service n°2004-021 du 2 février 2004. Épreuve obligatoire d'histoire-géographie du baccalauréat général, séries ES, L et S, applicable à compter de la session 2005 de l'examen [Déficience motrice ou visuelle]

Note de service n°2003-217 du 10 décembre 2003 . Baccalauréat, série littéraire -épreuve de spécialité musique pour les candidats aveugles

Arrêté du 29 juin 2003 relatif à l'autorisation de passer les épreuves du CAP en forme progressive

Note de service n°2002-278 du 12 décembre 2002 relative à la dispense de l'épreuve pratique d'évaluation des capacités expérimentales en sciences physiques et chimiques du baccalauréat scientifique

Note de service N°2002-131 du 12 juin 2002 relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive aux baccalauréats de l'enseignement général et technologique - Liste nationale d'épreuves et référentiel national d'évaluation. (Cette note de service a été modifiée par les notes de service **n° 2003-119 du 31 juillet 2003**, **n° 2004-123 du 15 juillet 2004** et **n° 2007-137 du 2 juillet 2007**).

Note de service n°2002-015 du 24 janvier 2002 relatif à l'aménagement des épreuves orales de langues vivantes au baccalauréat en série ES et L pour les candidats déficients visuels

II-Classement par disciplines

II-1 Toutes disciplines

Note de service n° 2009-051 du 1er avril 2009 relatif au calendrier des examens en France et à l'étranger – session 2009

Cette note rappelle aux chefs de centre d'examen qu'ils doivent laisser aux candidats une période de repos suffisante entre deux épreuves du diplôme national du brevet, des baccalauréats général, technologique et professionnel : au moins une heure.

Décret n° 2009-380 du 3 avril 2009 relatif au baccalauréat général et au baccalauréat technologique. Ce décret modifie l'arrêté du 17 mars 1994 modifiant l'arrêté du 15 septembre 1993 relatif aux épreuves du baccalauréat technologique et précisant les modalités du passage des épreuves du second groupe pour les candidats en situation de handicap autorisés à étaler le passage des épreuves de l'examen

Arrêté du 3 avril 2009 Baccalauréat général - aménagement des épreuves
Modification de l'arrêté du 17 mars 1994 modifiant l'arrêté du 15 septembre 1993 relatif aux épreuves du baccalauréat général et précisant les modalités du passage des épreuves du second groupe pour les candidats en situation de handicap autorisés à étaler le passage des épreuves de l'examen

Arrêté du 3 avril 2009 Baccalauréat technologique - aménagement des épreuves
Modification de l'arrêté du 17 mars 1994 modifiant l'arrêté du 15 septembre 1993 relatif aux épreuves du

baccalauréat technologique et précisant les modalités du passage des épreuves du second groupe pour les candidats en situation de handicap autorisés à étaler le passage des épreuves de l'examen

Note de service 2008-003 du 9 janvier 2008 relative aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet pour la session 2008.

Note de service 2007-108 du 18 juin 2007 relative aux modalités d'application des dispositions relatives au bénéfice de la conservation des notes obtenues à l'examen du baccalauréat général ou technologique à compter de la session 2007 de l'examen.

À leur demande, peuvent prétendre au bénéfice de la conservation des notes obtenues lors d'une session précédente du même examen et dans la même série,, les candidats appartenant à l'une des catégories suivantes :

- les candidats scolaires et non scolaires des séries ES, L, S, SMS, STG, STI, STL, TMD, hôtellerie, présentant un handicap défini dans ce texte,
- les candidats non scolarisés (candidats individuels, salariés, demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle continue), candidats scolarisés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau et candidats MOREA (modules de représentation de l'examen par alternance) des séries ES, L, S, SMS, STG, STI, STL, hôtellerie. et TMD. Modalités d'application de ces dispositions.

Circulaire n°2006-215 du 26 décembre 2006 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif à l'aménagement des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

Les candidats handicapés qui se présentant aux examens (ou concours) de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur bénéficient des aménagements rendus nécessaires par leur situation. Précisions sur les aménagements possibles.

Arrêté du 29 juin 2003 relatif à l'autorisation de passer les épreuves du CAP en forme progressive

II- 2 Education physique et sportive

Note de service n° 2008-138 du 15 octobre 2008 relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive à compter de la session 2009 des examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et du brevet d'études professionnelles (BEP)

Note de service n°2007-137 du 2 aout 2007 relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive à compter de la session 2008 des examens des baccalauréats général, technologique et professionnel

Note de service N°2002-131 du 12 juin 2002 relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive aux baccalauréats de l'enseignement général et technologique - Liste nationale d'épreuves et référentiel national d'évaluation. (Cette note de service a été modifiée par les notes de service **n° 2003-119 du 31 juillet 2003**, **n° 2004-123 du 15 juillet 2004** et **n° 2007-137 du 2 juillet 2007**)

Note de service n°2005-179 du 4 novembre 2005 relative à l'évaluation de l'EPS aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du CAP et du BEP.

II- 3 Histoire et géographie

Note de service n°2008-063 du 13 mai 2008 relative au baccalauréat technologique, série ST2S : définition de l'épreuve d'histoire-géographie [Déficience motrice ou visuelle]

Note de service 2007-192 du 13 décembre 2007 relative au baccalauréat technologique, série STG : aménagement de l'épreuve d'histoire géographie pour certains candidats présentant un handicap. [Déficience motrice ou visuelle]

Note de service n°2004-021 du 2 février 2004. Épreuve obligatoire d'histoire-géographie du baccalauréat général, séries ES, L et S, applicable à compter de la session 2005 de l'examen

II -4 Langues vivantes

Arrêté du 21 janvier 2008 relatif à la dispense de certaines épreuves de langue vivante du baccalauréat général ou technologique pour les candidats qui présentent une déficience du langage et de la parole ou handicapés auditifs.

Note de service n°2002-015 du 24 janvier 2002 relatif à l'aménagement des épreuves orales de langues vivantes au baccalauréat en série ES et L pour les candidats déficients visuels

II-5 Langue des signes

Note de service n°2007-191 du 13 décembre 2007 relative aux baccalauréats général et technologique : définition de l'épreuve facultative de langue des signes française (LSF)

II-6 Sciences physiques et chimie

Note de service n° 2008-130 du 2 octobre 2008 relative à l'épreuve de physique-chimie : évaluation des capacités expérimentales, baccalauréat série S - session 2008 en Nouvelle-Calédonie

Note de service n° 2008-052 du 21 avril 2008 : épreuve de physique-chimie : évaluation des capacités expérimentales, baccalauréat, série S - session 2008

Note de service n°2002-278 du 12 décembre 2002 relative à la dispense de l'épreuve pratique d'évaluation des capacités expérimentales en sciences physiques et chimiques du baccalauréat scientifique

II-7 Sciences de la vie et de la terre

Note de service n° 2009-039 du 17 mars 2009 relative aux épreuves de sciences de la vie et de la terre de la série S : évaluation des capacités expérimentales - session 2009

Note de service n°2004-028 du 16 février 2004 relative à l'épreuve de sciences de la vie et de la Terre au baccalauréat général, série scientifique à compter de la session 2005

II-8 Musique

Note de service n°2003-217 du 10 décembre 2003 : baccalauréat, série littéraire -épreuve de spécialité musique pour les candidats aveugles

III - Classement par déficience

III-1 Toutes déficiences

Note de service n° 2009-051 du 1er avril 2009 relatif au calendrier des examens en France et à l'étranger – session 2009

Cette note rappelle aux chefs de centre d'examen qu'ils doivent laisser aux candidats une période de repos suffisante entre deux épreuves du diplôme national du brevet, des baccalauréats général, technologique et professionnel : au moins une heure.

Décret n° 2009-380 du 3 avril 2009 relatif au baccalauréat général et au baccalauréat technologique. Ce décret modifie l'arrêté du 17 mars 1994 modifiant l'arrêté du 15 septembre 1993 relatif aux épreuves du baccalauréat technologique et précisant les modalités du passage des épreuves du second groupe pour les candidats en situation de handicap autorisés à étaler le passage des épreuves de l'examen

Arrêté du 3 avril 2009 Baccalauréat général - aménagement des épreuves.

Modification de l'arrêté du 17 mars 1994 modifiant l'arrêté du 15 septembre 1993 relatif aux épreuves du baccalauréat général et précisant les modalités du passage des épreuves du second groupe pour les candidats en situation de handicap autorisés à étaler le passage des épreuves de l'examen

Arrêté du 3 avril 2009 Baccalauréat technologique - aménagement des épreuves

Modification de l'arrêté du 17 mars 1994 modifiant l'arrêté du 15 septembre 1993 relatif aux épreuves du baccalauréat technologique et précisant les modalités du passage des épreuves du second groupe pour les candidats en situation de handicap autorisés à étaler le passage des épreuves de l'examen

Note de service n° 2009-039 du 17 mars 2009 relative aux épreuves de sciences de la vie et de la terre de la série S : évaluation des capacités expérimentales - session 2009

Note de service n° 2008-130 du 2 octobre 2008 relative à l'épreuve de physique-chimie : évaluation des capacités expérimentales, baccalauréat série S - session 2008 en Nouvelle-Calédonie

Note de service n° 2008-052 du 21 avril 2008 épreuve de physique-chimie : évaluation des capacités expérimentales, baccalauréat, série S - session 2008

Note de service 2008-003 du 9 janvier 2008 relative aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet pour la session 2008.

Note de service 2007-108 du 18 juin 2007 relative aux modalités d'application des dispositions relatives au bénéfice de la conservation des notes obtenues à l'examen du baccalauréat général ou technologique à compter de la session 2007 de l'examen.

À leur demande, peuvent prétendre au bénéfice de la conservation des notes obtenues lors d'une session précédente du même examen et dans la même série,, les candidats appartenant à l'une des catégories suivantes :

- les candidats scolaires et non scolaires des séries ES, L, S, SMS, STG, STI, STL, TMD, hôtellerie, présentant un handicap défini dans ce texte,
- les candidats non scolarisés (candidats individuels, salariés, demandeurs d'emploi, stagiaires de la

formation professionnelle continue), candidats scolarisés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau et candidats MOREA (Modules de représentation de l'examen par alternance) des séries ES, L, S, SMS, STG, STI, STL, hôtellerie et TMD. Modalités d'application de ces dispositions.

Circulaire n°2006-215 du 26 décembre 2006 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif à l'aménagement des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

Les candidats handicapés qui se présentant aux examens (ou concours) de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur bénéficient des aménagements rendus nécessaires par leur situation. Précisions sur les aménagements possibles.

Note de service n°2005-179 du 4 novembre 2005 relative à l'évaluation de l'EPS aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du CAP et du BEP.

Note de service n°2004-028 du 16 février 2004 relative à l'épreuve de sciences de la vie et de la terre au baccalauréat général, série scientifique

Arrêté du 29 juillet 2003 relatif à l'autorisation de passer les épreuves du CAP en forme progressive

Note de service n°2002-278 du 12 décembre 2002 relative à la dispense de l'épreuve pratique d'évaluation des capacités expérimentales en sciences physiques et chimiques du baccalauréat scientifique

Note de service N°2002-131 du 12 juin 2002 relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive aux baccalauréats de l'enseignement général et technologique - Liste nationale d'épreuves et référentiel national d'évaluation. (Cette note de service a été modifiée par les notes de service **n° 2003-119 du 31 juillet 2003**, **n° 2004-123 du 15 juillet 2004** et **n° 2007-137 du 2 juillet 2007**)

III-2 Déficience auditive

Arrêté du 21 janvier 2008 relatif à la dispense de certaines épreuves de langue vivante du baccalauréat général ou technologique pour les candidats qui présentent une déficience du langage et de la parole ou handicapés auditifs.

Note de service n°2004-021 du 2 février 2004. Épreuve obligatoire d'histoire-géographie du baccalauréat général, séries ES, L et S, applicable à compter de la session 2005 de l'examen [Déficience motrice ou sensorielle]

III- 3 Déficience visuelle

Note de service n°2008-063 du 13 mai 2008 relative au baccalauréat technologique, série ST2S : définition de l'épreuve d'histoire-géographie [Déficience visuelle ou motrice]

Note de service 2007-192 du 13 décembre 2007 relative au baccalauréat technologique, série STG : aménagement de l'épreuve d'histoire géographique pour certains candidats présentant un handicap. [Déficience visuelle ou motrice]

Note de service n°2004-021 du 2 février 2004. Épreuve obligatoire d'histoire-géographie du

baccalauréat général, séries ES, L et S, applicable à compter de la session 2005 de l'examen.
[Déficience motrice ou sensorielle]

Note de service n°2003-217 du 10 décembre 2003 : Baccalauréat, série littéraire -épreuve de spécialité musique pour les candidats aveugles

Note de service n°2002-015 du 24 janvier 2002 relatif à l'aménagement des épreuves orales de langues vivantes au baccalauréat en série ES et L pour les candidats déficients visuels

Note de service n°2002-278 du 12 décembre 2002 relative à la dispense de l'épreuve pratique d'évaluation des capacités expérimentales en sciences physiques et chimiques du baccalauréat scientifique

III-4 Déficience motrice

Note de service 2007-192 du 13 décembre 2007 relative au baccalauréat technologique, série STG : aménagement de l'épreuve d'histoire-géographie pour certains candidats présentant un handicap [Déficience visuelle ou motrice]

Note de service n°2008-063 du 13 mai 2008 relative au baccalauréat technologique, série ST2S : définition de l'épreuve d'histoire-géographie [Déficience visuelle ou motrice]

Note de service n°2004-021 du 2 février 2004. Épreuve obligatoire d'histoire-géographie du baccalauréat général, séries ES, L et S, applicable à compter de la session 2005 de l'examen.
[Déficience motrice ou sensorielle]

III-5 Troubles du langage

Arrêté du 21 janvier 2008 relatif à la dispense de certaines épreuves de langue vivante du baccalauréat général ou technologique pour les candidats qui présentent une déficience du langage et de la parole ou handicapés auditifs.

Note de service n°2007-191 du 13 décembre 2007 relative aux baccalauréats général et technologique : définition de l'épreuve facultative de langue des signes française (LSF)

Note de service n°2004-021 du 2 février 2004. Épreuve obligatoire d'histoire-géographie du baccalauréat général, séries ES, L et S, applicable à compter de la session 2005 de l'examen

IV- Classement par diplôme

IV-1 Brevet des collèges

Note de service n° 2009-051 du 1^{er} avril 2009 relatif au calendrier des examens en France et à l'étranger – session 2009

Cette note rappelle aux chefs de centre d'examen qu'ils doivent laisser aux candidats une période de repos suffisante entre deux épreuves du diplôme national du brevet, des baccalauréats général, technologique et professionnel : au moins une heure.

Note de service 2008-003 du 9 janvier 2008 relative aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet pour la session 2008.

Des mesures d'adaptation aux candidats handicapés sont précisées.

IV-2 Baccalauréats

- Baccalauréats général et technologique

Note de service n° 2009-051 du 1^{er} avril 2009 relatif au calendrier des examens en France et à l'étranger – session 2009

Cette note rappelle aux chefs de centre d'examen qu'ils doivent laisser aux candidats une période de repos suffisante entre deux épreuves du diplôme national du brevet, des baccalauréats général, technologique et professionnel : au moins une heure.

Décret n° 2009-380 du 3 avril 2009 relatif au baccalauréat général et au baccalauréat technologique. **Ce décret modifie l'arrêté du 17 mars 1994 modifiant l'arrêté du 15 septembre 1993 relatif aux épreuves du baccalauréat technologique et précisant les modalités du passage des épreuves du second groupe pour les candidats en situation de handicap autorisés à étaler le passage des épreuves de l'examen**

Arrêté du 3 avril 2009 Baccalauréat général - aménagement des épreuves

Modification de l'arrêté du 17 mars 1994 modifiant l'arrêté du 15 septembre 1993 relatif aux épreuves du baccalauréat général et précisant les modalités du passage des épreuves du second groupe pour les candidats en situation de handicap autorisés à étaler le passage des épreuves de l'examen

Arrêté du 3 avril 2009 Baccalauréat technologique - aménagement des épreuves

Modification de l'arrêté du 17 mars 1994 modifiant l'arrêté du 15 septembre 1993 relatif aux épreuves du baccalauréat technologique et précisant les modalités du passage des épreuves du second groupe pour les candidats en situation de handicap autorisés à étaler le passage des épreuves de l'examen

Arrêté du 21 janvier 2008 relatif à la dispense de certaines épreuves de langue vivante du baccalauréat général ou technologique pour les candidats qui présentent une déficience du langage et de la parole ou handicapés auditifs.

Note de service 2007-108 du 18 juin 2007 relative aux modalités d'application des dispositions relatives au bénéfice de la **conservation des notes** obtenues à l'examen du baccalauréat général ou technologique à compter de la session 2007 de l'examen.

À leur demande, peuvent prétendre au bénéfice de la conservation des notes obtenues lors d'une session précédente du même examen et dans la même série,, les candidats appartenant à l'une des catégories suivantes :

- les candidats scolaires et non scolaires des séries ES, L, S, SMS, STG, STI, STL, TMD, hôtellerie, présentant un handicap défini dans ce texte,
- les candidats non scolarisés (candidats individuels, salariés, demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle continue), candidats scolarisés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau et candidats MOREA (modules de représentation de l'examen par alternance) des séries ES, L, S, SMS, STG, STI, STL, hôtellerie et TMD. Modalités d'application de ces dispositions.

Note de service n°2007-191 du 13 décembre 2007 relative aux baccalauréats général et technologique : définition de l'épreuve facultative de langue des signes française (LSF)

Note de service N°2002-131 du 12 juin 2002 relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive

aux baccalauréats de l'enseignement général et technologique - Liste nationale d'épreuves et référentiel national d'évaluation. (Cette note de service a été modifiée par les notes de service [n° 2003-119 du 31 juillet 2003](#), [n° 2004-123 du 15 juillet 2004](#) et [n° 2007-137 du 2 juillet 2007](#))

Série L

[Note de service n°2003-217 du 10 décembre 2003](#) : baccalauréat, série littéraire -épreuve de spécialité musique pour les candidats aveugles

Cette note de service fixe, pour les candidats aveugles, la définition de l'épreuve de spécialité : musique, en série littéraire du baccalauréat général.

Séries ES et L

[Note de service n°2002-015 du 24 janvier 2002](#) relatif à l'aménagement des épreuves orales de langues vivantes au baccalauréat en série ES et L pour les candidats déficients visuels

Séries ES, L et S

[Note de service n°2004-021 du 2 février 2004](#). Épreuve obligatoire d'histoire-géographie du baccalauréat général, séries ES, L et S, applicable à compter de la session 2005 de l'examen

Série S

[Note de service n° 2009-039 du 17 mars 2009](#) relative aux épreuves de sciences de la vie et de la terre de la série S : évaluation des capacités expérimentales - session 2009

[Note de service n° 2008-130 du 2 octobre 2008 relative à l'épreuve de physique-chimie](#) : évaluation des capacités expérimentales, baccalauréat série S - session 2008 en Nouvelle-Calédonie

[Note de service n° 2008-052 du 21 avril 2008](#) : épreuve de physique-chimie : évaluation des capacités expérimentales, baccalauréat, série S - session 2008

[Note de service n°2004-028 du 16 février 2004](#) relative à l'épreuve de sciences de la vie et de la terre au baccalauréat général, série scientifique à compter de la session 2005

[Note de service n°2002-278 du 12 décembre 2002](#) relative à la dispense de l'épreuve pratique d'évaluation des capacités expérimentales en sciences physiques et chimiques du baccalauréat scientifique

Série STG

[Note de service 2007-192 du 13 décembre 2007](#) relative au baccalauréat technologique, série STG : aménagement de l'épreuve d'histoire géographie pour certains candidats présentant un handicap.

Série ST2S

[Note de service n°2008-063 du 13 mai 2008](#) relative au baccalauréat technologique, série ST2S : définition de l'épreuve d'histoire-géographie [Handicap visuel ou moteur]

- Baccalauréat professionnel, CAP, BEP, BMA

CAP

[Arrêté du 29 juillet 2003](#) relatif à l'autorisation de passer les épreuves du CAP en forme progressive

Baccalauréat professionnel, CAP, BEP, BMA

[Note de service n°2005-179 du 4 novembre 2005](#) relative à l'évaluation de l'EPS aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du CAP et du BEP. (Cette note de service est modifiée par la [Note de service n° 2008-138 du 15 octobre 2008](#))